

Sixième édition du rapport Doing Business 2009: Le climat des affaires au Maroc évolue moins vite que prévu

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 12-09-2008 19:30:00

En matière de compétitivité internationale, le Maroc doit faire plus pour attirer et protéger les investissements étrangers directs (IDE). C'est ce qui ressort de la sixième édition du Doing Business, publiée jeudi 11 septembre par la Banque mondiale et la Société financière internationale, et qui dresse le classement de 181 pays.

A signaler que le Maroc a gagné un point occupant la 128ème place au lieu de la 129ème un an auparavant.

Ce classement se base essentiellement sur dix indicateurs de la réglementation des affaires qui relèvent, notamment, les délais et les coûts d'application de la normative nationale relative à la création, l'exploitation et la fermeture d'une entreprise, au commerce transfrontalier et au paiement des taxes et impôts par les entreprises. Les classements ne prennent pas en compte la politique macroéconomique, la qualité de l'infrastructure, les fluctuations monétaires, les perceptions des investisseurs ou le taux de criminalité.

Dans le chapitre consacré au Maroc, le rapport relève que le Royaume est en baisse de régime en matière d'octroi de permis de construire alors que l'embauche des travailleurs obéit pratiquement aux mêmes conditions.

L'obtention de prêts, le commerce transfrontalier et l'exécution des contrats ont observé une légère amélioration.

Par rapport à la création d'entreprises, les procédures exigées au Maroc restent dans la norme exigée par l'OCDE ainsi que dans la durée. Toutefois, le coût reste trop élevé par rapport à ceux pratiqués par les pays de la même organisation.

En ce qui concerne la protection des investisseurs, l'indice de divulgation est au même niveau que celui de l'OCDE. En revanche, beaucoup de chemin reste à parcourir pour s'aligner sur les indicateurs relatifs au pouvoir des actionnaires et à la protection des hommes d'affaires.

Volet impôt, les investisseurs doivent payer pas moins de 28 taxes contre une moyenne de 13,4 pour les pays de l'Organisation de la coopération et du développement économique. L'impôt et charges sociales absorbent 21,5% du profit de l'investisseur contre 24,4%, ce qui est plus ou moins compétitif.

Côté exécution des contrats, la compétitivité exige du Maroc plus de facilités au niveau des procédures, de la durée et des coûts d'exécution. Le rapport Doing Business au Maroc retient qu'en adoptant les meilleures pratiques observées dans toutes les régions pour chacun des quatre thèmes retenus, le classement mondial du Maroc gagnerait 16 places. Le Maroc serait au 113ème rang,

dépassant l'Algérie, le Brésil, l'Egypte et l'Inde. Il indique, en outre, qu'il est moins coûteux de créer une entreprise dans les régions du Maroc qu'au Caire ou à Dubaï. Casablanca est la moins chère (11,6% du revenu national brut par habitant) parmi les régions étudiées. Au Maroc la ville où il est facile de régler un litige commercial est Agadir, le processus y prend en tout 303 jours. Plus rapide qu'à Paris ou à Istanbul. Si Casablanca adoptait les pratiques d'Agadir, elle ferait figurer le Maroc au 51ème rang sur cet indicateur, et non au 114ème.

A noter, toutefois, que Casablanca, Agadir, Kénitra, Marrakech, Meknès, Oujda/Nador, Settat et Tanger montrent des différences considérables. Selon les indicateurs de Doing Business; Agadir est la région qui a réalisé la meilleure performance. Pourtant, même les villes les plus performantes au Maroc ont un important effort à faire pour atteindre les meilleurs classements du monde d'autant plus que le pays a un besoin de réformes. Les régions doivent se lancer à la recherche des meilleures pratiques marocaines (comme la multiplication des tribunaux de commerce ou des guichets uniques pour les immatriculations d'entreprise ou les permis de construire) tout en ayant également en ligne de mire le rythme et la nature des réformes de pays comme l'Egypte ou l'Arabie saoudite.

Pour revenir au classement mondial, c'est Singapour qui se classe premier, suivi de la Nouvelle-Zélande et des Etats-Unis. Les trois dernières places sont occupées par la Guinée-Bissau, la Centrafrique et la République démocratique du Congo.

Au-delà de ce classement, trois zones sont particulièrement réformatrices. L'Europe de l'Est et l'Asie centrale.

Concernant le continent africain, il compte quatre pays parmi les dix classés meilleurs réformateurs de l'année.

L'Egypte a réduit de 80 % le montant du capital obligatoire pour créer une entreprise et réduit de 193 à 72 jours le délai nécessaire pour transférer une propriété. Toutefois, de nombreux pays africains restent à la traîne. Ainsi, aucune réforme n'a été introduite en Algérie. Au Maroc, les choses n'évoluent pas, non plus, au rythme souhaité.

Mohamed kadimi
Liberation